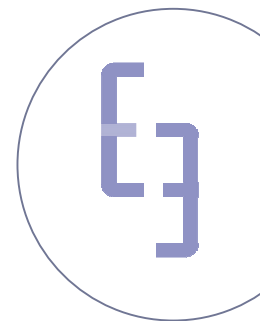




FORMATION DP3

Partenariat
Collège Entreprise



**CONVENTION RÉGLANT L'ACCUEIL en ENTREPRISE
d'ENSEIGNANTS de l'ÉDUCATION NATIONALE**

Entre les soussignés :

- l'Académie d'Orléans - Tours,
représentée par Monsieur Paul CANIONI
Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités,

- l'établissement scolaire
adresse :
.....

représenté par le chef d'établissement : M Mme*
Téléphone :

- le professeur : M Mme Melle*
- établissement scolaire de rattachement :
- matière enseignée :
stagiaire de la formation continue des personnels enseignants,

et

- l'entreprise
- adresse et tél
.....
- numéro Siret :
- représentée par M Mme*
- Fonction :

considérant l'intérêt de permettre à des enseignants de l'Éducation nationale d'enrichir leur expérience et leurs compétences professionnelles,

considérant l'intérêt pour des entreprises de mieux connaître les méthodes et les compétences développées par les enseignants de l'Éducation nationale,

Il est convenu ce qui suit :

* rayer la mention inutile

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Objet :

L'objet de la présente convention est d'assurer les conditions de réalisation d'un stage de l'enseignant sus-nommé au sein de l'entreprise sus-désignée.

Article 2 - Objectifs et modalités :

L'objet du stage est de :

- permettre un enrichissement de l'expérience professionnelle de l'enseignant
- favoriser un renouvellement de ses pratiques pédagogiques
- développer des liens durables entre l'Éducation nationale et les entreprises.

Les objectifs et les modalités du stage sont consignés dans l'annexe pédagogique.

Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette séquence ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

Article 3 - Accord :

L'organisation de ce stage est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise, le rectorat, le Chef d'établissement et l'enseignant.

Article 4 – Statut de l'enseignant :

Au cours du stage, l'enseignant ne pourra prétendre à aucune rémunération de l'entreprise.

Il demeure lié à son établissement d'origine et à l'État dont il continue à percevoir traitement et prestations sociales auxquels lui donne droit sa qualité de fonctionnaire titulaire ou stagiaire et à relever de la législation sur les accidents de service (article 34, 2^{ème} alinéa, loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 relatif au statut général des fonctionnaires).

L'État appliquera à l'enseignant les garanties statutaires relatives aux accidents de service et aux maladies professionnelles.

Article 5 - Activités :

Au cours du stage, l'enseignant réalisera les activités définies dans l'annexe pédagogique.

Un salarié de l'entreprise, nominativement désigné par le chef de l'entreprise pour la durée de la présente convention, sera chargé de contribuer à la bonne réalisation du stage de l'enseignant et de l'accompagner.

L'enseignant devra solliciter le salarié chargé de l'accompagner dans le cadre de son stage pour toute opération ou action qui nécessiterait l'intervention ou la présence d'un autre salarié de l'entreprise ou d'un tiers.

Article 6 – Durée de présence :

Les dates du stage sont précisées dans l'annexe pédagogique de cette convention.

Article 7 – Règlement intérieur :

L'enseignant s'engage à se soumettre aux horaires et aux prescriptions contenus dans le règlement intérieur de l'entreprise (présence, hygiène, sécurité, etc.) dont il a pris connaissance.

Article 8 – Confidentialité :

Les informations communiquées par l'entreprise ont un caractère confidentiel.

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, ainsi que les personnels placés sous son autorité hiérarchique, qui, à l'occasion de la mise en œuvre de cette convention, seraient amenés à connaître de telles informations sont tenus au respect de leur confidentialité.

L'utilisation des informations collectées par l'enseignant, sous quelque forme que ce soit, sera soumise à l'accord préalable de l'entreprise.

Article 9 - Assurance responsabilité civile :

L'entreprise devra assurer et couvrir les risques de Responsabilité Civile qui résultent du stage objet de la présente convention.

Article 10 - Accidents :

En cas d'accident en milieu professionnel ou au cours du trajet, l'entreprise s'engage à prévenir le responsable de l'établissement de rattachement de l'enseignant dont les coordonnées figurent dans cette convention en première page.

Article 10 – Déroulement du stage

L'enseignant ne dispose d'aucun pouvoir hiérarchique sur les salariés de l'entreprise et les tiers.

En cas de manquement au règlement intérieur, ou en cas de faute grave, l'enseignant peut être exclu de l'entreprise par son responsable après ce que ce dernier en aura informé l'établissement.

Article 11 – Durée de la convention :

La présente convention est signée pour la durée du stage.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES



ANNEXE PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNANT :

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. :

DATES ET HORAIRES du stage :

du 16 mars 2009 au 18 mars 2009

du au

Jours	Matin	Après-midi	Total journalier
Lundi	De		
Mardi	De à	De à	
Mercredi	De à	De à	
Jeudi	De à	De à	
Vendredi	De à	De à	
Samedi	De à	De à	
TOTAL HEBDOMADAIRE			

CONTENU DU STAGE

Cadre de la demande de l'enseignant :

Découverte professionnelle (voir le document cadre pédagogique du partenariat École-Entreprise en annexe), orientation, enseignement disciplinaire, ...

.....
.....
.....
.....

PRÉPARATION

Le stage fait l'objet d'une formalisation écrite qui présente la problématique pédagogique. Il est accompagné des objectifs à lister ci-dessous. Ces différents documents sont à adresser à la Difor pour transmission aux intéressés (corps d'inspection et Dafpen).

OBJECTIFS du stage :

Découvrir ou redécouvrir l'industrie, son fonctionnement, ses contraintes. Connaître les métiers, les formations, les qualités recherchées, les profils, les perspectives de carrière, rencontrer les professionnels.

IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS concourant à l'atteinte des objectifs :

Activités prévues (à renseigner obligatoirement)
Découverte de l'entreprise : sa structure, - ses produits, ses fabrications, - ses clients, - son personnel et ses services. Les métiers dans l'entreprise : les différents métiers, la formation, le profil, - la promotion interne - la formation continue, - les conditions de travail, - les salaires, - les relations entre les Hommes.

EXPLOITATION DU STAGE

Le stage fait l'objet d'un compte rendu de la part de l'enseignant. Il est accompagné du planning des activités réalisées et des justificatifs de frais de déplacement. Ces différents documents sont à adresser à la Difor pour transmission aux intéressés (corps d'inspection et Dafpen).

ANNEXE FINANCIÈRE

Déplacements pris en charge par :

Cadre à compléter par la Dafpen :
Accord de formation Dafpen : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Fait à..... le
M Mme

Fait à Orléans, le	Fait à
Pour le Recteur et par délégation Pour le Secrétaire Général Le Chef de division	le
	M Mme
	Fonction
	Cachet de l'entreprise
Fait à	Fait à
le	le
M Mme	M Mme
Chef d'établissement du :	Enseignant(e)
Cachet de l'établissement	Signature

Document établi en 4 exemplaires originaux (1 pour l'entreprise, 1 pour le rectorat , 1 pour l'établissement, 1 pour l'enseignant,)